

Les crédits

M. Hughes: J'ai des petites nouvelles pour vous.

M. Kilgour: La députée de Mount Royal vous demande d'être un peu plus poli.

Nous pouvons parler d'efficacité comme l'entend le député de Surrey—White Rock, mais je ne crois pas que ce soit ce que le gouvernement a en tête. Le gouvernement veut saigner Radio-Canada jusqu'au point où cette société ne pourra plus servir d'outil à l'unité nationale. Je ne connais pas la situation dans le sud de la province, mais je sais que le moment est mal choisi pour anéantir Radio-Canada International, s'attaquer à la Société Radio-Canada et démanteler bon nombre de nos institutions canadiennes.

[Français]

Le président suppléant (M. DeBlois): L'honorable député de Saint-Maurice, vous disposez d'une minute et quinze secondes.

M. Denis Pronovost (Saint-Maurice): Monsieur le Président, j'ai été très heureux d'entendre le député d'Edmonton s'intéresser à Radio-Canada International, mais j'ai été un peu moins heureux d'apprendre que son discours avait été préparé par un ancien employé de Radio-Canada International. J'espère que son intérêt pour RCI est plus fort que cela.

Cependant, au sujet du service polonais, on ne sait pas encore ce que le gouvernement a décidé pour le service polonais, mais je dois dire que cela m'inquiéterait que le gouvernement décide de le couper. Je l'ai dit en Chambre cet après-midi, je le répète à nouveau, il y a près de 3 millions de Polonais qui écoutent quotidiennement le service de Radio-Canada International. À mon avis, et je le répète, monsieur le Président, le ministre n'est pas là mais je lui en ai fait part personnellement, ce service-là ne devrait pas être coupé.

Toutefois, je pense que mon honorable collègue, qui voulait parler d'efficacité et de gestion, devrait savoir qu'actuellement, il y a seulement 50 630 citoyens de l'Allemagne qui écoutent le service allemand de Radio-Canada International. Dépenser une fortune pour un service allemand que personne n'écoute dans ce coin-là, il s'agit d'une chose, à mon point de vue, monsieur le Président, que nous devons couper et que nous allons probablement couper.

[Traduction]

Le président suppléant (M. DeBlois): Reprise du débat. Le député de York—Simcoe. Je le regrette, mais le temps est épuisé. Le député d'Edmonton—Sud—Est invoque le Règlement.

[Français]

M. Kilgour: Monsieur le Président, vous occupiez le fauteuil la semaine dernière quand j'ai posé une question

et vous aviez accordé un peu de temps pour la réponse du député qui avait pris la parole.

Le président suppléant (M. DeBlois): Est-ce que la Chambre donne son consentement unanime pour que le député d'Edmonton—Sud—Est apporte un élément de réponse?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. DeBlois): Je n'ai pas le consentement unanime, donc nous reprenons le débat. L'honorable député de York—Simcoe a la parole.

[Traduction]

M. John E. Cole (York—Simcoe): Monsieur le Président, la motion dont nous sommes saisis aujourd'hui touche à peu près tous les Canadiens dans leur vie quotidienne. Elle voudrait que le gouvernement fasse en sorte que la Société Radio-Canada «...soit renforcée en tant qu'instrument d'identité nationale dispensant des services locaux, régionaux et nationaux à tous les Canadiens.»

À vrai dire, je m'étonne que les députés remettent cette question sur le tapis aujourd'hui après toutes les discussions que nous avons eues depuis quatre mois. En fait, nous discutons de cette question depuis un certain nombre d'années. J'imagine que cette motion est liée dans une certaine mesure au fait que des lobbyistes sont présents à la Chambre cet après-midi. C'est vraisemblablement aussi la raison pour laquelle les banquettes de l'opposition sont à peu près toutes inoccupées. Il y a probablement bien des gens là-bas. C'est peut-être la raison, mais j'ignore si elle est suffisante pour saisir la Chambre d'un pareil débat.

• (1740)

Je pensais qu'il était important d'examiner le mandat que la nouvelle loi entend confier à la Société Radio-Canada et aux autres diffuseurs. Nous en avons entendu de toutes sortes à propos de ce qui se passe, mais il importe selon moi que nous discutons des faits réels.

À mon avis, il importe également que nous examinons les événements survenus depuis qu'une équipe de travail sur l'avenir de la radiodiffusion au Canada a déposé son rapport en 1985 jusqu'à ce que le projet de loi pertinent reçoive la sanction royale le 1^{er} février 1991.

Cette démarche longue et approfondie visait à définir le cadre de notre système de radiodiffusion et le rôle de la Société Radio-Canada à l'intérieur de ce cadre. Dans son rapport publié en 1985, l'équipe de travail reconnaissait le rôle déterminant que la Société Radio-Canada joue dans la vie de tous les Canadiens, mais recommandait à la Société de mieux concentrer ses efforts. Le gouvernement a très bien réagi à cette idée. Suite à certaines recommandations, il a mieux défini le rôle de la Société Radio-Canada.